

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : A3  
 Qualité du plan : non régulier  
 Echelle d'origine : 1/2500  
 Echelle d'édition : 1/2500  
 Date de l'édition : 02/06/2014  
 Support numérique :

Commune : Bertignat

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2527  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
 Cachet du service d'origine :

**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 27.05.2014 par M. GEOVAL géomètre à AMBERT.  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
 A BERTIGNAT, le 27.05.2014

Document d'arpentage dressé par M. GEOVAL  
 à : AMBERT  
 Date : 02/06/2014  
 Signature :



DA NUMERIQUE

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

A14083

